

PUR ou PIR ?

Pas de blabla... des résultats :

Le panneau EPCO certifié classe B selon EN 13823

Depuis le départ, chez EPCO, nous concentrons tous nos efforts sur la qualité de nos produits. Au vu de nos résultats, ce choix stratégique s'avère payant et pour nos clients, les avantages qualitatifs de nos panneaux facilitent leur activité de production et améliorent notablement leur produit final.

Nos panneaux sont constitués de tôles d'acier et de mousse polyuréthane de type PUR. Certains de nos concurrents ont récemment annoncé qu'ils allaient prochainement passer à une production à base de mousse de type PIR. Les arguments avancés font état d'avantages en termes ECO-logiques ou -nomiques et de résistance au feu. Nous nous sommes dès lors interrogés sur le bien-fondé d'un passage au PIR chez EPCO.

Renseignements pris chez les fournisseurs de composants chimiques leaders du marché européen et chez divers fabricants de panneaux sandwich, les avantages du PIR s'avèrent très contestables :

- le PIR nécessite des températures de réaction nettement supérieures au PUR et se révèle très instable, d'où des risques de rebuts et de qualité déficiente accrus.

- le PIR offre une adhérence à la tôle bien moindre que le PUR, ce qui implique l'usage de colles et sensibilise le panneau dans le temps au phénomène de délamination. Ainsi, si le PIR est parfois utilisé dans la fabrication de panneaux de bardage, son usage dans un produit dynamique tel qu'une porte sectionnelle semble pour le moins risqué.



Quant à l'argument de résistance au feu, les experts consultés nous ont indiqué qu'un PIR offrant de bonnes caractéristiques en la matière nécessitait une formulation impliquant des coûts élevés.

De notre côté, nous avons décidé de vérifier concrètement la tenue de notre panneau monocoque et avons procédé en octobre à des essais dans les laboratoires de Warrington Fire à Gand (Notified Body n°1173 selon directive 89/106/EEC). Les essais ont abouti à une classification B S3 (équivalent à M1), autrement dit la meilleure possible pour un panneau sandwich. Ce résultat est indubitablement à mettre au crédit de notre concept monocoque qui révèle ici un avantage supplémentaire. Voyez en annexes notre rapport de test ainsi que le tableau de classification de la norme EN 13823.

Vous l'aurez compris, tout cela nous incite à poursuivre notre production selon la méthode PUR actuelle. Cela vous évitera les tracas d'un important changement de procédé chez votre fournisseur et vous garantira des panneaux de qualité constante et désormais certifiés **classe B selon EN 13823.**

Une fois de plus, nous pouvons reprendre ce qui aurait pu être notre devise : chez EPCO, pas de blabla, mais des résultats !

